

**CRISE DU CORONAVIRUS : le Crédit Mutuel de Bretagne maintient ses services à la clientèle et soutient ses clients par des mesures spécifiques**

*Brest, le 17 mars 2020* - Dans le contexte des mesures de confinement annoncées par le Président de la République, le Crédit Mutuel de Bretagne est pleinement mobilisé pour faire face au caractère exceptionnel de la situation actuelle.

Conformément aux recommandations formulées par le gouvernement, le Crédit Mutuel de Bretagne a pris toutes les mesures permettant d'assurer le maintien des services bancaires auprès de sa clientèle tout en protégeant la santé de ses clients et salariés en veillant au respect des principes sanitaires préconisés.

Dans ce cadre, le Crédit Mutuel de Bretagne demande à ses clients et sociétaires de contacter leurs conseillers bancaires par les canaux à distance (mail, téléphone, site et application bancaire mobile).

Les clients sont invités à réaliser les opérations courantes via les applications mobiles ou sur le site internet [cmb.fr](http://cmb.fr), ou éventuellement aux automates.

Le Crédit Mutuel de Bretagne met par ailleurs tout en œuvre pour renforcer les dispositifs d'accompagnement spécifiques auprès de ses clients professionnels et entreprises, particulièrement touchés par la crise sanitaire actuelle.

Les situations seront étudiées, au cas par cas, par les responsables de clientèle pour apporter des solutions adaptées à chaque demande, telles que :

- L'aménagement de solutions de trésorerie
- Le report jusqu'à six mois des remboursements de crédit (capital et intérêts) assorti de la suppression des pénalités et des coûts additionnels des reports d'échéances.
- La mise en place de prêts bancaires dédiés court ou moyen terme avec garanties spécifiques.

Par ailleurs, le CMB a décidé de marquer une attention spécifique à l'égard de ses clients professionnels, dans un esprit de solidarité, en mettant en place jusqu'à fin avril la gratuité de l'accès au site [cmb.fr](http://cmb.fr)

Plus que jamais le Crédit Mutuel de Bretagne, conscient de sa responsabilité économique et territoriale, sera pleinement engagé auprès de l'ensemble de ses sociétaires, clients particuliers, professionnels de proximité, agriculteurs et entreprises pour les accompagner de manière personnalisée et les soutenir dans cette période inédite où la mobilisation citoyenne de chacun compte.

Philippe Rouxel, Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne : « *En tant que Directeur général du CMB, ma priorité est de préserver la santé de tous : collaborateurs, administrateurs, clients-sociétaires. En tant que citoyen, ma conviction est forte : nous devons, toutes et tous, nous mobiliser pour nous conformer aux mesures de protection nécessaires afin d'endiguer le plus rapidement possible cette pandémie. Le CMB, en tant que banque responsable, est entièrement mobilisé pour assurer son rôle d'acteur économique désigné comme indispensable par le gouvernement, et je sais pouvoir compter sur l'esprit de solidarité qui a toujours animé notre entreprise* ».

#### **A propos du Crédit Mutuel de Bretagne**

Avec un réseau de 306 points de vente, dont 219 caisses locales, le Crédit Mutuel de Bretagne compte près de 3 000 collaborateurs, plus de 2 250 administrateurs et plus de 1,8 million de sociétaires et clients. Présent sur les quatre départements bretons, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, entreprises et agriculteurs, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions euros. Le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du groupe Arkéa, aux côtés de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et d'une quarantaine de filiales spécialisées.

Plus d'informations sur [www.cmb.fr](http://www.cmb.fr)

Contact Presse : Ariane Le Berre-Lemahieu – 06 86 27 26 57 – [ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com](mailto:ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com)